

Fermeture administrative du Red Club

Sur décision de la préfète du Gers



Fermeture administrative du Red Club

Conformément aux dispositions du 2 de l'article L 3332-15 du code de la santé publique et à l'issue d'une procédure contradictoire, la préfète du Gers a décidé de prendre à l'encontre de l'établissement « Le Red Club », sis 3 rue Gambetta – 32000 AUCH, une mesure de **fermeture administrative pour une durée de 7 jours à compter du jeudi 28 novembre 2019 jusqu'au mercredi 4 décembre 2019 inclus**.

Cette décision de sanction administrative se justifie par de nombreux faits de troubles à l'ordre public constatés par la direction départementale de la sécurité publique depuis l'ouverture de l'établissement en décembre 2018, répertoriés et caractérisés par des situations d'ivresse publique manifeste sur la voie publique, des rixes répétées, l'accueil de mineurs non accompagnés et des atteintes à la tranquillité du voisinage. Ces troubles ont fait l'objet de nombreux appels auprès des forces de l'ordre et des services de secours qui se sont mobilisés à maintes reprises pour assurer la sécurité de la clientèle et autres personnes.